

Compte Rendu CM du 16 Mai 2008

Etaient présents : Mesdames Duleau-Lalande-Scott
Messieurs Bureau-Corcket-Gauthier-Hunter-Lhommelet-Marais- Martin -
Puech-Reynaud-Schaeffer
Absentes excusées : Mesdames Cramaix-Majesté
Procuration de Madame Cramaix à Monsieur Schaeffer
De Madame Majesté à Monsieur Lhommelet
Secrétaire de séance : Madame Duleau Lejas Sylvie

Après avoir modifié, sur demande de Mme Lalande le compte rendu du CM précédent comme suit :

Elle désire que l'on mentionne le nom des personnes ayant voté contre l'augmentation des impôts : Mme Lalande, Mr Corcket, Mr Marais.

Et que l'on rajoute : l'augmentation des impôts, pour eux, n'est pas justifiée du fait de l'évaluation par les domaines, du bâtiment prévu à la vente pour 268000€.

Une fois ces modifications apportées, le procès-verbal du CM du 14/04/08 est adopté à 14 voix pour et une abstention de Mme Lalande.

Avant de débiter l'ordre du jour, Monsieur le Maire indique que Monsieur le Préfet, à l'occasion de la réunion des nouveaux Maires de Gironde, lui a fait une remarque sur l'état inquiétant des finances de la commune de Paillet et qu'il le convoquerait prochainement.

I REVISION DES INDEMNITES DU MAIRE ET DES ADJOINTS :

Suite au vote des indemnités le 31/03/2008, la sous-préfecture a demandé la révision des taux : ceux précédemment reportés correspondent aux taux appliqués aux communes de plus de 1000 habitants (loi de 2003) alors que le nombre d'habitants retenu pour PAILLET est celui du dernier recensement officiel (1999) soit 989 habitants.

Mr le Maire précise qu'il n'y a aucune obligation d'aligner le taux des adjoints à celui du Maire.

Mme Scott indique que fin 2008-début 2009, les résultats officiels du recensement seront publiés et il faudra alors revoter les taux en 2009 car la commune comprendra officiellement plus de 1000 habitants.

Mme Lalande rappelle qu'en 2003, le Conseil Général indiquait 1007 habitants à Paillet et donc les taux appliqués pendant le mandat précédent n'étaient pas illégaux. En cours de mandat, la loi n'étant pas rétroactive, il n'y avait donc pas eu rejet de délibération. Ce sur quoi, Mr le Maire lui a donné raison.

Le CM a décidé de revoter les taux des indemnités du Maire et des adjoints : soit 31% de l'indice 1015 pour le Maire et 8.25% du même indice 1015 pour les adjoints, soit 1159.79€ brut pour le Maire et 308.65€ brut pour les adjoints. **Délibération prise à l'unanimité des membres présents.**

II DELEGATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL A MR LE MAIRE :

Conformément à l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le CM donne à Monsieur le Maire et pour la durée de son mandat diverses délégations.

Mr Gauthier énumère les 7 délégations qu'il a choisies :

- réaliser les emprunts d'investissement prévus par le budget, dans les limites fixées par le CM, et de passer à cet effet les actes nécessaires
- accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- Fixer les rémunérations et frais d'avocats, huissiers, experts, notaires...
- Intenter, au nom de la commune les actions en justice ou défendre la commune dans les actions intentées contre elle, dans les cas définis par le CM.
- Passer les contrats d'assurance.
- Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- Exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'urbanisme, de déléguer l'exercice de ces droits dans les conditions fixées par le CM.

Mr le Maire ne veut pas de délégation de ligne de trésorerie car cette ligne ne doit être prévue que par la Commission Finances et adoptée par le CM.

Délibération prise à l'unanimité.

III TAXE LOCALE D'EQUIPEMENT :TLE

Mr Gauthier indique que cette taxe doit être décidée par délibération du CM dans les communes de moins de 10000 habitants, et se situer entre 1 et 5%, uniforme sur tout le territoire communal, qu'elle est due pour toutes les demandes de Permis de Construire et déclaration de travaux, votée pour une durée minimale de 3 ans renouvelable ou non. Il existe des exonérations obligatoires et d'autres facultatives.

Exonérations obligatoires :

Constructions édifiées dans un programme d'ensemble

- „ „ „ par l'Etat, les Collectivités locales et leurs groupement
- „ „ „ destinées à recevoir l'enseignement, la culture, le sport, la santé
- „ „ „ par des organismes culturels ou destinées au culte
- „ „ „ par des Etats étrangers et organisations internationales
- „ „ „ par des sociétés fiscalement transparentes
- „ „ „ dont la taxe est pré-financée par un aménageur
- „ „ „ suite à un sinistre

Exonérations facultatives :

Constructions à caractère social

Reconstruction des biens expropriés

- „ „ de garage à usage commercial
- „ „ de bâtiment à usage agricole
- „ „ en ZAC (zone aménagement concerté)

Mme Scott demande que l'on vote l'exonération pour les constructions à caractère social.

Mr Corcket demande si le Maire a pouvoir d'expropriation. Mme Scott indique que cela ne se peut que dans les cas d'intérêt public, et Mme Lalande ajoute que la commune se doit de reloger ou compenser les personnes concernées.

Mr Corcket questionne sur le cas des personnes expropriées dans une autre commune qui pourraient bénéficier de l'exonération. Mme Lalande répond que ces personnes doivent apporter la preuve de leur expropriation.

Mr Gauthier propose le vote de toutes les exonérations prévues.

Mr Corcket souhaite rajouter un autre type d'exonération qui s'appliquera si la reconstruction respecte les normes environnementales en rajoutant la clause d'un cahier des charges précisant les différents labels existants.

Mme Scott et Mr Gauthier se demandent si l'on peut rajouter cette clause et Mr Puech propose que le CM crée ce précédent. A l'unanimité, le CM demande l'exonération pour la reconstruction d'habitations respectant les normes HQE.

A la demande de Mr Corcket, Mr le Maire précise que la TLE est une recette d'investissement.

Délibérations :

Mme Lalande est contre l'instauration de cette taxe et s'abstient.

La TLE et les exonérations obligatoires et facultatives sont votées à 14 voix pour et une voix contre de Mme Lalande.

Après différentes propositions 7 voix pour un taux à 2%, 6 voix pour un taux à 3%, 1 voix pour un taux à 2.5%, 1 voix contre de Mme Lalande

Le taux de 2% a été adopté.

Délibération prise à 14 voix pour et une contre.

IV DOTATION de DEVELOPPEMENT RURAL

Mr Laurent Bureau explique qu'il s'agit d'une subvention pour rompre avec la fracture numérique. C'est une aide subventionnée à 35% par l'Etat à laquelle peut s'ajouter 35% de financement départemental.

Le projet s'axe sur les nouvelles technologies afin de rendre accessibles à tous, la communication entre les citoyens les services publics (mairie, école...)

Mr Bureau n'avait reçu qu'un devis qui propose : la mise en place d'un site internet communal, l'installation d'une borne internet sécurisée accessible à tous, un ordinateur portable et un vidéoprojecteur pour l'école, l'installation Wifi entre l'école et la Mairie. Mme Scott indique qu'il existe déjà du matériel informatique avec liaison internet à la bibliothèque et disponible pour le public.

Mais Mr Bureau précise qu'il n'y avait aucune maintenance ni de nettoyage de prévus et qu'il fallait un accès à tous les services publics : sécurité sociale pour mise à jour des cartes vitales ; les bornes internet ne demandent aucune maintenance.

Mr Corcket demande s'il l'on peut rajouter des sites pour les associations : réponse positive de Mr Bureau.

La délibération pour la demande de subvention devant se faire avant le 16/05, Mr Bureau informe que l'on peut modifier ultérieurement les lignes du devis présenté.

Mme Scott indique que ce travail de développement informatique se fait aussi au niveau du Pays.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

V FDAEC

Subvention délivrée sur projet, déposé avant le 30/06/2008 par le Conseil Général pour 11509.74€.

30% de la somme doit être attribuée pour la voirie, le restant pour le bâtiment ou l'acquisition de matériel, mobilier, le tout devant respecter 3 critères de l'Agenda 21.

Mr Lhommelet propose la stabilisation et l'aménagement du terrain derrière la mairie, en aire de jeux pour les enfants, de pique-nique, boulo-drome et autres activités (football, tir à l'arc....)

Mr Reynaud se renseigne sur l'équipement en matériaux recyclés. Mr Puech précise que l'aménagement ne doit pas bloquer d'autres projets tels que des jardins ou vergers municipaux....

Mr Lhommelet donne d'autres axes pour l'utilisation de cette subvention : aménagement (phonique, électrique...) de l'appartement vacant à côté de la Poste pour le relouer ; l'achat de matériel pour l'entretien des espaces verts (cf M Reynaud : les prix variant de 900 à 1200€ pour une tondeuse)

Mme Lalande précise que si l'on aménage le terrain, il faut sécuriser les bords de l'eau et penser à l'accès à l'école et aux riverains.

Mr Marais propose des animations (lotos ou autres) pour aider à financer le projet.

Mr le Maire demande que l'on lance le projet qui viendra par la suite s'enrichir par des actions, et la date du 27 Mai 2008 à 18h30 est arrêtée pour travailler concrètement sur le projet.

Mr Corcket propose l'installation de garage à vélos : sur la place, à l'école, à côté du gymnase....

Sur demande de Mr Puech, Mr Lhommelet indique que le projet de réfection de la route de Lasserre, en partie subventionnée par la DGE, peut également bénéficier des 30% de la subvention FDAEC. Mr Hunter pense aussi que l'on peut aussi changer une partie des candélabres pour un éclairage photovoltaïque ou mixte (photovoltaïque et éolien).

VI MEDECINE PROFESSIONNELLE

- Assure le suivi médical des agents des collectivités.
- La convention avec le CDG33 est renouvelée par vote à l'unanimité : 15 voix pour.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

VII CONVENTION AVEC LE REFUGE DE TABANAC

La subvention minimale de 305.00€ est reconduite par 14 voix pour et 1 abstention de Mr Hunter.

Délibération prise à l'unanimité des membres présents.

VII JOURNEE DE SOLIDARITE suite au lundi de Pentecôte férié

- Une proposition d'une journée de travail offerte par les employés municipaux est faite, afin de protester contre l'instauration d'une telle journée. Cette proposition est soutenue par 8 conseillers municipaux. Une date symbolique pourrait être proposée. Le débat pourra reprendre lors d'un prochain CM.

Toutefois, le CM donne pouvoir à Monsieur le maire pour négocier au cas par cas la mise en place de cette journée puisque les employés ont des statuts différents.

VIII POINT SUR LES COMMISSIONS

Différentes commissions se sont réunies (finances, CCAS, communication...). Mr Puech a rencontré les différentes associations et leur propose des passerelles pour se rencontrer et mener des actions communes.

La commission environnement doit proposer une date de réunion dans le bulletin d'informations municipales, à partir du 10 Juin 2008.

IX INFORMATIONS DIVERSES

Mr Gauthier indique qu'il a reçu, du Ministère de l'Education Nationale, la demande de mise en place du service minimum en cas de grève à l'école mais pour l'instant, rien n'est décidé. Mme Lalande précise qu'il y a toujours eu une solution avec les employés de la cantine ou de la garderie.

Mr Reynaud a rencontré le fournisseur de plantes à l'entrée du village : celui-ci viendra voir et remplacera les plantes qui n'ont pas résisté.

Mr Martin signale les plaintes des riverains où la plaque d'égout est mal scellée. Mr Schaeffer confirme la venue de la société responsable, pour le mardi 20 Juin 08.

Mr Martin demande de publier sur le bulletin municipal, des informations civiques (heures d'utilisation des tondeuses, tronçonneuses...)

Mr Lhommelet signale des nuisances sonores (motocross sur terrain privé) sur la commune de Rions débordant sur Paillet (demi-tours).

Mme Lalande indique un accident de mobylette sur le CD10, ainsi que l'endommagement d'un véhicule suite à des travaux de la Lyonnaise des Eaux. Elle informe également que le hameau du château est sans lumière depuis plusieurs jours (voir si c'est du ressort du syndic ou d'EDF).

Mr Gauthier a reçu une proposition de Mr Martelletti, membre de l'association de consommateurs CLCV, pour mettre en place une permanence à la Mairie tous les 15 jours.

Mr le Maire a également été contacté par plusieurs propriétaires mitoyens du terrain de la rue de l'Ancienne Poste, pour des éventuels achat ou échange.

Le SEMOCTOM demande un emplacement au Hameau du Château pour l'installation de conteneurs.

Mme Lalande informe que la refaction de la gouttière dans la toiture de la salle des sports, est de la responsabilité de l'architecte.

Le Comité des Fêtes souhaite installer le vide-grenier dans la rue Guiraude. Le CM décide qu'il aurait lieu devant la Mairie et que les jeux pour les enfants seraient organisés dans la cour de la garderie.

Séance clôturée à 10h45

X QUESTIONS DES CITOYENS PRESENTS

Mr Danière, président du Foyer Rural annonce le loto le 17/05/08 et la soirée cabaret le 31/05/08 et fait part de son désagrément car la salle du foyer n'est pas toujours nettoyée à fond avant l'utilisation par les enfants de la garderie.

Mr Arnaud, président du Comité des Fêtes demande le versement de la subvention avant la fête du village et propose le nettoyage et la peinture, bénévolement, de la salle des fêtes avec une éventuelle collaboration du Foyer Rural.